

## INSCRIPTION DU PARTICIPANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : M  F  Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Mr / Mme : Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

- Inscris et autorise le stagiaire mineur à participer aux activités proposées par le Centre Nautique Municipal de Plérin.
- Autorise, en cas d'urgence, à faire pratiquer tous les soins médicaux nécessaires dans un établissement hospitalier.
- Autorise le stagiaire mineur à regagner seul le domicile :  Oui  Non.
- Dégage la responsabilité du Centre Nautique Municipal de Plérin de tout évènement se produisant en dehors des heures normales d'activités.
- J'atteste que toutes les questions du [questionnaire de santé](#) prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, défini ci-dessus, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Dans le cas contraire, je fournirai avant le début de l'activité un certificat médical. Je reconnais qu'à travers la validation de cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.
- Atteste que le stagiaire :
  - Uniquement pour les **stages Jardin des Mers**, l'enfant n'a pas peur de l'eau. Un test d'aisance aquatique sera programmé le premier jour de l'activité.
  - Est apte à nager 25 mètres et à s'immerger.
  - Avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'Extrait Code du Sport, du Dispositif d'Intervention et de Sécurité affichés à l'accueil du Centre Nautique Municipal et relatifs aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les centres nautiques.
  - Avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence F.F.V. et avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux invalidité et décès plus élevés. Dans le cas où je souhaite souscrire à cette formule, je contacte moi-même le groupe MDS à [FFV@mdsconseil.fr](mailto:FFV@mdsconseil.fr).
- Autorise le Centre Nautique Municipal de Plérin à utiliser des prises de vues à des fins promotionnelles (brochures, affiches...) :

	Oui	Non
Site internet de la ville de Plérin		
Réseaux sociaux de la Ville de Plérin		
Bulletin municipal de la ville de Plérin		
Brochures et affiches de la ville de Plérin		
Site internet du centre nautique		
Réseaux sociaux du centre nautique		
Brochures et affiches du centre nautique		
Rapports de stages		
.....		

- **Conditions d'annulation du fait du CNMP**  
Le CNMP se réserve le droit d'annuler tout ou partie des activités réservées, tout particulièrement en cas de mauvais temps, d'insuffisance de participants ou tout autre cas empêchant la tenue normales des activités. Les participants se verront proposer une autre activité ou d'autres dates. A défaut de solutions de remplacement acceptées, le CNMP remboursera l'intégralité des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.
- **Conditions d'annulation du fait du participant**  
Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée. Si vous annulez l'activité, quel qu'en soit le motif, le CNMP conservera tout ou partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation, le cachet de la poste faisant foi.
  - 31 jours ou plus avant le début du stage : licence
  - De 30 à 10 jours avant le début du stage : 50% du prix du stage + licence
  - Moins de 10 jours avant le début du stage : 100% du prix du stage + licence
 Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun remboursement ou report.  
L'annulation d'une activité pour raison médicale (maladie/accident/décès) et sur présentation d'un certificat, fera l'objet d'un avoir ou d'un remboursement des coût de l'activité, au prorata des séances effectuées (sauf licence).

## RECLAMATION

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'une prestation doit être adressée accompagnée des éventuels justificatifs à l'attention du **Directeur du Centre Nautique Municipal de Plérin** en précisant votre identité complète, la prestation concernée, la date, le lieu, soit par courrier au **66 esplanade Eric Tabarly 22190 Plérin** ou par mail à [cnmp@ville-plerin.fr](mailto:cnmp@ville-plerin.fr). A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) en faisant référence au contrat **NAUTISME EN BRETAGNE**.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

## STAGES VACANCES ETE

SEMAINE	DATES	STAGE(S) CHOISI(S)	HORAIRES
<b>Juillet</b>			
28	L 08/07 au V 12/07		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
29	L 15/07 au V 19/07		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
30	L 22/07 au V 26/07		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
31	L 29/07 au V 02/08		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
<b>Août</b>			
32	L 05/08 au V 09/08		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
33	L 12/08 au V 16/08		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
34	L 19/08 au V 23/08		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM
35	L 26/08 au V 30/08		<input type="checkbox"/> MATIN <input type="checkbox"/> APM

Les informations recueillies via le présent contrat et au cours de la durée du contrat font l'objet d'un traitement des données à caractère personnel par la commune de Plérin aux fins de gestion et suivi de votre inscription à l'activité concernée, perception des taxes et redevances, facturation et éventuels litiges.

Les informations liées au contrat sont conservées pour une durée de 10 ans à compter de l'échéance du contrat. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont les personnels habilités de la commune de Plérin, *les personnels habilités du Centre nautique*, le Trésor Public, et le cas échéant à l'assureur de la commune, aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Maire par courrier postal à cette adresse Hôtel de Ville Rue de l'Espérance, 22190 Plérin ou par mail à cette adresse [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. »

### Cadre réservé CNMP

Total Stage	=	€			
	=	€			
Passeport Voile	=	€			
Total Général	=	€			
Acompte	=	€			
Solde	=	€			

## FORMALITES

- Complétez le bulletin d'inscription ainsi que le stage choisi,
- Confirmez votre réservation en joignant un chèque de 50 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Règlement du solde, la semaine précédente.
- Sont inclus dans les prix indiqués :
  - La licence Passeport Voile 2024 ..... 13.50€
- Sont acceptés : Les chèques-vacances.
- Tenue vestimentaire : **Nous mettons à votre disposition une combinaison pour la durée du stage.**  
A prévoir : maillot de bain, serviette, coupe-vent, chaussures souples (chaussons ou baskets), lunettes de soleil avec cordon, crème solaire.

Centre Nautique Municipal de Plérin – 66 esplanade Eric Tabarly – 22190 Plérin

Tél : 02 96 74 65 11 – E-mail : [cnmp@ville-plerin.fr](mailto:cnmp@ville-plerin.fr) – Site Internet : [www.cnplerin.com](http://www.cnplerin.com)